

Intervention de Madame Laurence ROSSIGNOL
Ministre de la Famille, de l'Enfance et des Droits des femmes

Remise des prix KLESIA
Le mercredi 17 février 2016 | Salle Laroque

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général de la Cohésion sociale),
Mesdames les administratrices, Messieurs les administrateurs,
Mesdames, Messieurs les salariés et bénévoles,
Mesdames, Messieurs les professionnels du secteur,
Mesdames, Messieurs,

Notre société doit aujourd'hui construire et apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux qui évoluent. Je pense ici tout particulièrement aux mutations permanentes que connaissent les **modèles familiaux**,

aux **femmes** qui affirment aujourd'hui pleinement leur place au sein de la sphère publique et œuvrent au quotidien pour concilier vie familiale et professionnelle,

et je pense aussi au **vieillissement de la population** qu'évidemment, je n'oublie pas, malgré mon changement de mon portefeuille !

Au-delà de ces évolutions, la construction d'une société inclusive, qui intègre, accompagne, s'adapte aux différentes situations, notamment celles relevant du handicap, de la perte d'autonomie, des vulnérabilités quelles qu'elles soient, nécessite une mobilisation de tous les instants.

C'est tout le défi de l'innovation sociale qui nous réunit aujourd'hui. Pouvoirs publics, organismes de protection sociale, acteurs associatifs, entrepreneurs sociaux, nous sommes tous mobilisés afin de mieux protéger les plus vulnérables et construire une société solidaire dans laquelle il fait bon de vivre pour chacun et avec tous.

Je suis donc heureuse d'ouvrir cette cérémonie de remise des prix organisée par KLESIA qui, une fois de plus, démontre tout son engagement à soutenir l'émergence de projets novateurs et utiles pour notre société.

Ces projets – dont les lauréats seront bientôt dévoilés ! – démontrent toute la capacité de la société civile à agir avec finesse dans l'appréciation des besoins, mais également avec souplesse et réactivité, ce qui n'est pas nécessairement le cas de ce grand paquebot qu'est notre magnifique système de protection sociale. Ce système, par son histoire, sa nature, ne peut pas répondre à toutes les problématiques, ni le faire de façon immédiate.

Toute la force des projets d'innovation sociale – tels que ceux qui vont vous être présentés aujourd'hui - réside dans leur

capacité à venir bousculer – nous en avons besoin - et compléter les politiques publiques existantes. L'innovation sociale n'a pas vocation à être immédiatement généralisée. C'est cette marge de liberté, d'expérimentation qui lui donne la possibilité de construire sa réponse au plus près des besoins, de tenter de résoudre, au terme d'un véritable travail de dentelier, des problématiques complexes.

Ces projets appellent un soutien particulier pour voir le jour et je tiens à souligner l'engagement de Klesia en ce sens. Ces initiatives reposent aussi, et bien évidemment, sur des personnes créatrices et engagées dont je tiens aujourd'hui à saluer tout le courage et toute l'énergie qu'elles mettent en œuvre pour mener à bien leur projet.

En tant que Ministre de la Famille, de l'Enfance, et des Droits des femmes, je tenais particulièrement à être présente aujourd'hui pour vous apporter tout mon soutien. Je ne cesserai d'encourager cette démarche d'innovation sociale qui enrichit et conduit également mon action au quotidien. Je le faisais hier quand j'étais Secrétaire d'Etat chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie, et je continuerai à le faire aujourd'hui.

Je souhaite profiter de cette occasion pour vous présenter une action innovante qui s'inscrit pleinement dans les valeurs de solidarité et de justice sociale à l'honneur aujourd'hui.

Il s'agit du réseau d'entraide pour les familles monoparentales que je porte aux côtés de 8 grands acteurs **associatifs nationaux** (que sont l'AFEV, la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, la Fondation pour l'enfance, France Parrainages, Parrains par mille, les Grands-Parrains, l'UNAF, et la Ligue de l'enseignement).

Nous sommes partis d'un constat, d'une évolution majeure de ces trente dernières années : une famille sur cinq est aujourd'hui une famille monoparentale.

Ces familles monoparentales sont composées à 85% de femmes. Bien qu'elles ne soient pas toutes confrontées à des difficultés, ce sont ces mêmes familles qui sont les plus exposées à la précarité, à la pauvreté et à l'épuisement.

L'équation est simple mais préoccupante:

prenez un **seul revenu** pour assumer les charges courantes de toute la famille ;

diminuez d'autant les ressources en cas d'**impayés alimentaires**;

ajoutez à cela, des **ressources faibles liées à la situation des femmes sur le marché du travail** (temps partiel, interruptions professionnelles, écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, moindre accès aux responsabilités, ...);

complétez le tableau par une **solitude parentale accrue** ;

sans oublier que ces femmes, qui **puisent dans leurs réserves** pour s'occuper de leurs enfants et **mener de front leur vie professionnelle**, seront ensuite probablement les **aidantes** de leurs parents vieillissants.

Pour ces mères, c'est un combat de tous les jours pour joindre les deux bouts, pour gérer la vie quotidienne et l'éducation de leurs enfants.

Cette situation est évidemment une source d'épuisement. L'absence de temps pour souffler, pour prendre soin d'elles, accentue profondément la vulnérabilité de ces familles.

Je crois que ce constat démontre toute la pertinence du périmètre dont le Premier Ministre m'a donné la charge. Famille, enfance et droits des femmes sont intimement liés car une part importante des inégalités subies par les femmes prennent source et se transmettent au sein de la sphère familiale. Je serai donc pleinement mobilisée pour lever les obstacles que rencontrent ces femmes.

Le réseau d'entraide constitue une réponse concrète pour les familles monoparentales les plus isolées dans l'exercice de leur parentalité. Huit premières grandes associations se sont lancées dans l'expérimentation depuis janvier dernier.

Elles proposent aux parents seuls différents types d'intervention, en privilégiant les solutions de répit et d'entraide : soutien scolaire au domicile, parrainages de proximité, soutien à la parentalité, aide au départ en vacances, réseau de pairs, ... Autant d'initiatives qui permettent de rompre l'isolement, de tisser du lien avec les familles et leurs enfants et d'offrir à ces parents la possibilité de « souffler ».

Soulager ces mères contribue au bien-être des enfants et au développement de leur pleine capacité. C'est leur offrir un cadre de vie enrichi de nouvelles connaissances, et c'est aussi **prévenir les risques liés à l'épuisement et à l'isolement des parents.**

La création de ce réseau pousse plus loin encore l'action en faveur des familles monoparentales. Le Gouvernement a déjà fait de ces familles un axe fort de sa politique en les soutenant financièrement grâce à la revalorisation de l'allocation de soutien familial et la généralisation de la garantie contre les impayés de pensions alimentaires à partir du 1^{er} avril 2016.

Avec le développement du réseau d'entraide, nous participons à développer une prise en charge globale de ces dernières, une réponse sociale qui dépasse la seule réponse financière. Nous sommes ici dans le « **prendre soin** », la **bientraitance** et la

protection des personnes qui se trouvent en situation de vulnérabilité qui participent à notre bien vivre ensemble.

Ce réseau est non seulement utile, il présente un intérêt concret, mais il est également innovant à plusieurs égards. Le caractère novateur de ce projet permet de construire une réponse souple, adaptée aux besoins des familles, en mobilisant les solidarités de proximité.

Alors, en quoi ce réseau est-il innovant ?

D'abord, il repose sur **une forme originale de partenariat entre les pouvoirs publics, les associations et les familles elles-mêmes.** L'Etat donne l'impulsion et participe au financement de ce réseau, mais ne porte pas seul le dispositif : il le fait en partenariat avec les acteurs associatifs, en s'appuyant sur les solidarités de proximité dont la compétence, l'engagement et la connaissance du terrain sont mieux à même de répondre aux besoins des familles.

La deuxième force novatrice de ce réseau réside dans le fait que l'accompagnement proposé aux familles ne répond pas à une logique de « guichet de prestations ». Ce réseau repose sur l'engagement associatif de personnes, dont beaucoup de bénévoles,

qui souhaitent consacrer du temps aux autres. C'est une véritable démarche de solidarité, à l'échelle d'un quartier.

Chacun peut y trouver un intérêt : il ne s'agit pas d'aider des familles, mais bien de créer une émulation, une entraide, du lien entre les bénévoles, les enfants, les parents et l'environnement extérieur.

Enfin, le développement de ce réseau repose sur une expérimentation qui est actuellement en cours et qui fait participer les parents seuls. La méthode de la recherche-action va permettre, dans 5 départements (Paris, Seine St Denis, Nord, Loire-Atlantique, Nièvre), d'interroger les parents seuls, réunis en groupes. Il s'agit **identifier avec eux les spécificités de l'intervention auprès des familles monoparentales**, les contraintes, les freins mais également les ressources et les bonnes pratiques à diffuser.

En parallèle, des groupes d'acteurs institutionnels sont également réunis (CAF, conseils départementaux, autres réseaux associatifs...) pour croiser les regards et infuser l'action institutionnelle. **C'est donc un réseau en cours de construction au plus près des besoins pour gagner en efficacité et en pertinence.**

Ce réseau d'entraide repose sur une fondation sous égide, abritée par la Fondation pour l'Enfance, qui peut recevoir des subventions publiques et privées.

Et je souhaite que les soutiens - aussi bien financier, matériel que moral - puissent se multiplier pour permettre à ce réseau de se développer : ils permettent à ce beau projet de vivre et de grandir.

KLESIA apparaît en tous cas comme le fer de lance de ces soutiens, au travers de la Convention que nous allons signer dans quelques instants. C'est une énergie particulièrement précieuse qui nous rejoint et je tiens à remercier sincèrement KLESIA de sa confiance.

Vous êtes à l'affût des évolutions de notre société pour remplir au mieux votre mission de protection sociale. Au-delà des champs de l'autonomie, de la retraite ou de la santé, vous apportez une nouvelle ampleur à votre action : celle de la famille, de l'enfance et des droits des femmes. Et je ne peux que m'en réjouir !

En diffusant l'information auprès de vos nombreux adhérents retraités, c'est également une formidable possibilité de développer le lien intergénérationnel au sein du réseau d'entraide. J'invite donc plus que jamais les adhérents de KLESIA à rejoindre les équipes bénévoles qui interviennent auprès des familles monoparentales !

Si les solidarités ne sont plus « mécaniques », elles ne disparaissent pas pour autant, bien au contraire, de nouvelles solidarités se dessinent entre des personnes de tout âge et tout champ. Ce réseau d'entraide en est la preuve.

Je souhaite que ce partenariat avec KLESIA puisse évoluer, se développer, mais pour l'heure, il est temps d'en marquer le lancement ! Nous avons plus que jamais besoin de ces mobilisations citoyennes qui contribueront à construire une société plus juste et plus solidaire.

J'appelle désormais les représentants du réseau d'entraide à me rejoindre.

Je vous remercie.